

## Un objectif, un public cible, une stratégie

Le diagnostic détaillé, réalisé par les élus locaux et par l'État (atouts, faiblesses, opportunités et menaces), a permis de conclure que la revitalisation du département ne pourrait être envisagée qu'à la condition expresse qu'il cesse de perdre de la population tous les ans.

L'objectif du Plan Particulier pour la Creuse, arrêté par les élus de la République et les élus économiques du département, est donc « de redonner une dynamique démographique positive et durable à partir de la création d'emplois ».

Pour réaliser cet objectif, une stratégie a été mise en place pour augmenter de façon significative le solde migratoire (écart entre le nombre de personnes qui quittent le département pour s'installer en dehors de celui-ci, et le nombre de personnes, non résidentes du département, qui viennent s'y installer).

Cette stratégie vise particulièrement trois « populations cibles » :

- les jeunes couples actifs ;
- les personnes d'âge médian en restructuration de leur vie (suite à un licenciement, un divorce, etc.) ;
- les jeunes retraités.

Elle se décompose en trois sous-objectifs :

- **Accompagner les évidences liées à une image forte et emblématique du territoire, à savoir :**
  - faire de Guéret une grande capitale du sport et des loisirs de nature ;
  - développer les savoirs et les savoir-faire autour des tapis et tapisseries d'Aubusson ;
  - promouvoir une agriculture et une industrie agroalimentaire de qualité et durables ;
  - faire de la Creuse une destination phare du tourisme vert et culturel ;
  - faire de la Creuse, berceau des maçons qui ont construit les grandes capitales, les référents des maçons ruraux de demain (rénovation des logements ruraux anciens pour les adapter aux besoins des personnes à mobilité réduite, construction à énergie positive, construction en bois, etc.).
- **Créer, développer et conforter les « activités de niche » et notamment :**
  - la domotique liée à la santé ;
  - les biotechnologies ;
  - les drones (techniques et usages) ;
  - la logistique ;
  - la transformation et valorisation du bois ;
  - l'accueil de nouveaux services publics.
- **Accentuer les conditions du bien vivre en Creuse en améliorant :**
  - la couverture du numérique très haut-débit et de la téléphonie ;
  - le transport collectif et la mobilité des personnes et des biens ;
  - l'accès aux soins ;
  - l'éducation – l'enseignement – la formation – l'insertion ;
  - la culture ;
  - l'habitat et l'urbanisme ;
  - la production d'énergies vertes permettant l'accès à une énergie bon marché.